

0400005N
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE JEAN ROSTAND
AVENUE JEAN ROSTAND
40130 CAPBRETON
Tel : 0558721196

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration à la Commission permanente

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 31

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/02/2019

Réuni le : 12/02/2019

Sous la présidence de : Michael Dordain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L421-4, R.421-20, R.421-22, R.421-41

Le conseil d'administration délègue ses attributions à la commission permanente.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration donne son accord de délégation de ses attributions à la commission permanente pour les actes relatifs aux financements des voyages scolaires et les passations de conventions et contrats.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0